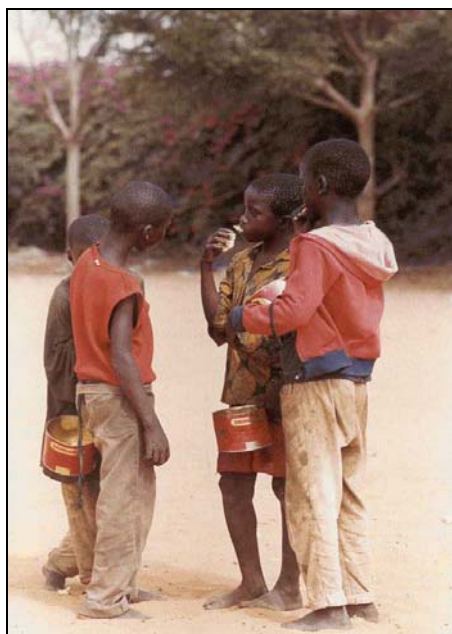


# REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT  
SOCIAL

Projet de Lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants



**PROGRAMME DE COOPERATION GOUVERNEMENT DU  
SENEGAL - UNICEF 2002-2006**

**PROJET DE LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL  
DES ENFANTS**

**REVUE A MI-PAROURS**

**Juillet 2005**

**PROGRAMME DE COOPERATION GOUVERNEMENT DU  
SENEGAL - UNICEF 2002-2006**

**PROJET DE LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL  
DES ENFANTS**

**REVUE A MI-PARCOURS**

Ce rapport présente les principaux résultats, conclusions et recommandations de la revue à mi-parcours du projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Cette revue a été menée tout au long du processus par un comité de revue composé des membres suivants :

- Niokhobaye Diouf, Coordonnateur PLPFTE
- Mama Gueye, Assistant du PLPFTE
- Ndèye Lissa Diop Ndiaye, Directrice de la DPDE
- Pape Malick Gningue, CT2/MFFDS
- Roberto Benes, Chargé de Programme UNICEF
- Mamadou Wane, Chargé de Programme UNICEF
- Léna Diamé Ndiaye, Consultant
- Kéba Tounkara, Consultant
- Sadio Woury Ba, DCEF/MEF
- Nancy Ngom, Directrice de la DESPS
- Demba Aram Ndiaye, Réseau des Journalistes
- Ambassade de l'Italie
- Moustapha Diop, ENDA GRAF
- Simona Guida, CISV

Pour la réalisation de la revue, le comité de revue a été appuyé par deux consultants à savoir Messieurs Léna Diamé Ndiaye dit Babacar et Kéba Tounkara, qu'il remercie pour le travail fourni. Aussi, le comité de revue remercie la coopération italienne en la personne de Madame Paola Viero qui a bien voulu participer au séminaire de restitution des résultats provisoires.

## Table des Matières

LISTE DES SIGLES .....	5
I LE PROJET DE LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS .....	6
1.1 Contexte .....	6
1.2 Logique d'intervention .....	6
1.3 Objectifs du projet .....	7
1.3.1 Objectif général .....	7
1.3.2 Objectifs spécifiques .....	7
1.4 Stratégies .....	7
1.5 Ciblage géographique et thématique .....	8
II RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE .....	9
2.1 Objectifs de la revue .....	9
2.2 Questions clés de la revue .....	9
2.3 Méthodologie de la revue .....	9
2.3.1 Revue documentaire .....	10
2.3.2 Instruments et techniques de collecte de données .....	10
2.3.3 Population et structures rencontrées .....	10
2.3.4 Difficultés rencontrées et limites de la revue .....	12
III ANALYSE DES RESULTATS .....	13
3.1 Résultats et progrès du projet par rapport aux objectifs de départ .....	13
3.2 Analyse des questions clés de l'évaluation .....	18
3.2.1 Intégration de la question des pires formes de travail des enfants dans les politiques et programmes du gouvernement du Sénégal .....	18
3.2.2 Appropriation du processus de planification locale sur les pires formes de travail des enfants par les partenaires au niveau local, en termes de mobilisation sociale et d'action sociale en faveur des enfants .....	26
3.2.3 Cadre de partenariat entre l'UNICEF, le MFFDS, la Coopération italienne et les autres agences des Nations Unies. ....	37
3.2.4 Contribution des ONG partenaires du projet .....	38
IV RECOMMANDATIONS .....	40
ANNEXES	
Annexe 1 : Termes de référence de la revue .....	44
Annexe 2 : Liste des documents consultés .....	52
Annexe 3 : Grille synthétique de l'analyse documentaire .....	55

## LISTE DES SIGLES

<b>ACRA :</b>	<i>Associazione di Cooperazione rurale in Africa e America latina</i>
<b>ADKSL:</b>	Association pour le Développement de Keur Sérigne Louga
<b>AEMO :</b>	Action Educative en Milieu Ouvert
<b>BIT :</b>	Bureau International du Travail
<b>BSM :</b>	Brigade Spéciale des Mineurs
<b>CDEPS :</b>	Centre Départemental d'Education Polyvalent et Sportif
<b>CDR :</b>	Comité de Revue
<b>CFJ :</b>	Centre de Formation Judiciaire
<b>CISV :</b>	<i>Communita Impégno Servizio Volontarlito</i>
<b>CN/PLPFTE :</b>	Comité National du Projet de Lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants
<b>CPRS :</b>	Centre de Protection et de Réinsertion Sociale
<b>CR/PLPFTE :</b>	Comité de Revue du Projet de Lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants
<b>CTS:</b>	Comité Technique de Suivi
<b>DESPS:</b>	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
<b>DPDE:</b>	Direction de la Protection des Droits de l'Enfant
<b>EVF :</b>	Education à la Vie Familiale
<b>GPF :</b>	Groupement de Promotion Féminine
<b>IDEN :</b>	Inspection Départementale de l'Education Nationale
<b>IDH :</b>	Indice de Développement Humain
<b>MEN :</b>	Ministère de l'Education Nationale
<b>MFFD</b>	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social
<b>MFPETOP :</b>	Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail des Organisations Professionnelles
<b>MI :</b>	Ministère de l'Intérieur
<b>MJ :</b>	Ministère de la Justice
<b>MT :</b>	Ministère du Tourisme
<b>OCB :</b>	Organisation Communautaire de Base
<b>OIT :</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC:</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PAD :</b>	Plan d'Action Départemental
<b>PF :</b>	Point Focal
<b>PFI :</b>	Point Focal Institutionnel
<b>PFTE:</b>	Pires Formes de Travail des Enfants
<b>RJPE :</b>	Réseau des Journalistes pour la Protection de l'Enfant
<b>RP :</b>	Réseau des Parlementaires
<b>RGPH :</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RPPD :</b>	Réseau des Parlementaires pour La Population et le Développement
<b>SAPCO :</b>	Société d'Aménagement de la Petite Cote
<b>SDDC :</b>	Service Départemental du Développement Communautaire
<b>TDR :</b>	Termes de Référence
<b>TIC :</b>	Technologie de l'Information et de la Communication
<b>UNICEF :</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

# I LE PROJET DE LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS

## 1.1 Contexte

Aujourd'hui, le Sénégal recense environ 10 millions d'habitants dont 61% de ruraux (RGPH, 2002). Sa population est jeune (66% ont moins de 24 ans). Le taux de croissance démographique annuel est de 2,7%. Les flux migratoires sont importants à l'intérieur du pays comme à l'extérieur. Le taux de croissance annuel du PIB gravite autour de 5% en moyenne depuis 1995. Plus de la moitié des ménages (54 %) vit en dessous du seuil de pauvreté, notamment en milieu rural. En 2003, le classement IDH place le pays au 156<sup>ème</sup> rang sur 173 pays. Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 145 pour 1000. Le taux brut de scolarisation est de 79,9% (dont 82,4 % pour les garçons et 77,3% pour les filles).

Le Sénégal connaît des difficultés économiques et sociales aggravées par les effets de la mondialisation. Aussi, les résultats mitigés des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et de la dévaluation (1994) ont beaucoup contribué à l'aggravation et à l'accroissement de la pauvreté. Ces difficultés sociales et économiques ont des effets importants sur les enfants, particulièrement dans les domaines sanitaire, nutritionnel, éducatif, d'abus et d'exploitation. Cette situation des enfants constitue une préoccupation pour le Gouvernement et les institutions nationales et internationales. C'est dans ce cadre que le Sénégal a signé et ratifié la quasi-totalité des conventions internationales relatives à la protection des enfants dont la Convention des Droits de l'Enfant en 1990 et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 1990.

L'actuel Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social a élaboré en 1991 un *Plan d'action national pour l'enfant* qui amendé et amélioré régulièrement servira de bréviaire à toutes les actions futures qui seront menées en direction de la prise en charge du bien-être et du mieux vivre de l'enfant. Dans ce plan d'action, huit thèmes sont retenus dont trois spécifiquement identifiés par la convention 182 de l'OIT, comme constituant les pires formes de travail des enfants :

1. L'exploitation par la mendicité,
2. L'exploitation et les abus sexuels,
3. Le travail domestique précoce.

Au Sénégal, il est estimé que 37.6 % de la population entre 5 et 15 ans travaillent, soit 1.048.000 enfants (Enquête MICS, 2000). Des chiffres cités en matière d'éducation indiquent qu'un nombre similaire d'enfants est analphabète. Le phénomène des pires formes de travail des enfants, tel que défini par la Convention 182 de l'OIT, concerne selon une étude de *Save the Children* (2003) environ 500.000 mineurs. Les travailleurs domestiques dont la majorité sont des jeunes filles se chiffrent à 340.000 mineures. Le nombre de mendiants au Sénégal selon les mêmes sources se chiffre à environ à 100.000 dont 20.000 à Dakar.

## 1.2 Logique d'intervention

Le Projet de Lutte contre les Pires Formes de Travail des enfants se fonde sur la vision globale et stratégique du Gouvernement du Sénégal dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, où la question des enfants en situation de vulnérabilité et celle des femmes doivent être érigées au rang de priorité stratégique. Spécifiquement, le projet s'inscrit dans le cadre global de la Protection des Droits de l'enfant et particulièrement de l'élimination des pires formes de travail des enfants, ceci conformément aux conventions 138 et 182 de l'OIT.

Le PLCPFTE est partie intégrante du Programme de coopération Gouvernement du Sénégal - UNICEF pour la période 2002 – 2006 et s'inscrit opportunément dans la politique de protection de l'enfant du Sénégal. Ce projet est co-financé par la coopération italienne pour un montant de 1.452.000 USD pour 3 ans (2002 – 2004).

Le projet cible 40.000 enfants en situation de vulnérabilité affectés par les pires formes de travail. Pour pouvoir atteindre une plus grande efficacité et une meilleure concentration des efforts, le ciblage a été très précis et a permis de se focaliser sur trois sous composantes (la mendicité des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants et le travail domestique précoce).

La méthodologie d'exécution du PLCPTE s'inscrit dans une démarche qui vise à promouvoir le renforcement de capacités, entendu comme l'amélioration de l'efficacité, de l'efficacé et de la pérennisation de l'intervention en faveur des enfants des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Ce processus de renforcement des capacités s'organise à travers un réseau de partenariat et la création de synergies, la valorisation des avantages comparatifs des acteurs et la diversification de leurs actions ainsi que la promotion d'acteurs émergents. Cette approche converge avec l'esprit de la décentralisation qui cherche à promouvoir au niveau des collectivités locales l'émergence des synergies nouvelles entre les élus locaux, les populations, les ONG, la société civile et le secteur privé.

### **1.3 Objectifs du projet**

#### **1.3.1 Objectif général**

Apporter une contribution décisive quant à la réduction de la vulnérabilité des enfants issus des couches sociales les plus pauvres de la population qui vivent ou pourraient vivre les pires situations d'exploitation et d'exclusion.

#### **1.3.2 Objectifs spécifiques**

1. Renforcer les capacités des institutions gouvernementales et des collectivités locales dans l'exécution des politiques visant l'élimination des pires formes de travail des enfants ;
2. Renforcer les capacités des opérateurs à la base (ONG-OCB-GPF) à mettre en œuvre des actions directes de prévention et de protection ;
3. Développer des stratégies de communication, d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale en vue d'un changement de comportement des communautés de base;
4. Améliorer l'état de la connaissance en données qualitatives et quantitatives sur le phénomène par le biais de la recherche action.

### **1.4 Stratégies**

Dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, le PLCPFTE a visé principalement le renforcement des capacités des intervenants afin d'augmenter l'efficacité et l'efficacé de leur intervention et d'assurer une continuité et une pérennisation de l'action. Mettre fin aux pires formes de travail des enfants exige des investissements techniques et financiers de longue période, car les causes sous-jacentes de l'exploitation des enfants sont surtout structurelles, soit de nature économique, soit culturelle. A l'intérieur de cette approche, on peut retenir deux niveaux d'intervention, basés sur des stratégies nationales et des stratégies locales.

**Les stratégies nationales** consistent d’abord à impliquer tous les secteurs concernés en vue de développer un système de réponse gouvernementale cohérente, vaste et diversifiée. Cela se fait à travers la mise en œuvre des stratégies de plaidoyer sur les questions des pires formes de travail comme la mendicité et l’exploitation sexuelle des enfants, le développement d’un cadre de synergie des interventions par la mise en place de plans nationaux, de canaux de communication stratégique et un partenariat efficace et efficient soit interministériel soit inter agence. Sur la base de la création d’une culture de responsabilité institutionnelle face aux pires formes de travail des enfants, le projet a visé l’amélioration des capacités d’intervention des Ministères concernés : formation des cadres, appui aux processus de réforme légale, appui technique au processus de développement des politiques et programmes nationaux et appui logistique en équipement et fournitures. La communication pour la création d’une opinion publique favorable aux droits des enfants et, consciente du caractère intolérable de l’exploitation infantile dans un état moderne et fondé sur le respect des droits humains, représente une autre stratégie fondamentale au niveau national. L’engagement des acteurs stratégiques comme les journalistes et les parlementaires, le renforcement de leur rôle et capacité d’influence positive sur l’opinion publique a été au cœur des activités du projet.

**Les stratégies locales** comprennent une forme innovatrice d’approche basée sur la planification décentralisée et des mesures d’intervention directe sectorielle à travers des ONG. L’approche départementale est basée sur l’élaboration, l’adoption et l’exécution des Plans d’Action Départementaux (PAD), selon une méthode participative et de mobilisation communautaire basés sur un contenu technique intégré, autour des axes de prévention, de protection et de réhabilitation. Cette approche d’intervention holistique est soutenue par les opérateurs à la base (ONG, OCB, GPF) qui mettent en œuvre des actions directes de prévention, de protection et de réinsertion des enfants.

### 1.5 Ciblage géographique et thématique

Le projet cible tous les enfants en situation de vulnérabilité et d’exploitation affectés par les pires formes de travail. Neuf départements ont été choisis sur la base des indices élevés de pauvreté, de sous scolarisation, de migration et de risque d’exploitation et d’exclusion des enfants. Quant à ce dernier aspect, le choix des départements a été également guidé par l’acuité des trois pires formes de travail que le projet a voulu cibler, à savoir :

1. La mendicité des enfants
2. Le travail domestique précoce
3. L’abus et l’exploitation sexuels

Le tableau suivant présente les thèmes abordés dans les départements ciblés :

<b>Départements ciblés</b>	<b>Thèmes</b>
Dakar–Pikine–Guédiawaye–Rufisque-Louga-Ziguinchor-St-Louis	Mendicité des enfants
Fatick-Ziguinchor	Travail domestique précoce
Mbour-St-Louis	Abus et exploitation sexuels

## **II RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE**

La revue du projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants s'inscrit dans le cadre de la revue à mi-parcours du programme pays Gouvernement du Sénégal – UNICEF 2002-2006. Au terme de la première phase de mise en œuvre du projet, la revue à mi-parcours devrait être à la fois un outil d'appréciation de cette démarche intégrée et participative, permettant de capitaliser les acquis conformément aux objectifs du projet, et un outil d'évaluation des forces et faiblesses de la mise en œuvre afin d'aboutir aux recommandations pour une meilleure orientation de la deuxième phase du projet.

### **2.1 Objectifs de la revue**

- Analyser les résultats atteints et leur impact en relation avec les objectifs du projet ;
- Tirer des enseignements et identifier des bonnes pratiques à maintenir et à renforcer ;
- Fournir des recommandations pour améliorer la performance du projet en vue de la 2<sup>ème</sup> phase en proposant des axes pour l'intervention future.

### **2.2 Questions clés de la revue**

En dehors de l'appréciation des résultats obtenus en rapport avec les objectifs de départ, la revue s'articule autour de quatre questions clés pour approfondir les analyses et tirer des enseignements :

1. L'intégration de la question des pires formes de travail des enfants dans les politiques et programmation du Gouvernement du Sénégal.
2. L'appropriation du processus de planification locale sur les pires formes de travail des enfants par les partenaires au niveau local, en termes d'amélioration de la mobilisation sociale et de l'action locale en faveur des enfants.
3. Le cadre de partenariat entre l'UNICEF et le MFFDS, avec la Coopération Italienne et avec d'autres agences des Nations Unies.
4. La contribution principale apportée par les ONG partenaires du projet pour atteindre les objectifs fixés.

### **2.3 Méthodologie de la revue**

La revue a été menée par le comité de revue qui a reçu l'appui de deux consultants. Sous l'égide du comité, des TDR ont été adoptés et des guides d'entretien élaborés. Les différents membres du comité ont participé aux entretiens avec les acteurs au niveau central ainsi que dans les quatre départements retenus pour les visites de terrain. Les résultats provisoires issus de ces entretiens ont fait l'objet d'un atelier de travail de 3 jours au cours duquel les éléments ont été fournis pour le rapport final. Le rapport de la revue élaboré avec l'appui des consultants, a été validé par l'ensemble des membres du Comité de Revue.

Il faut préciser que l'approche participative a été privilégiée durant tout le processus de la revue qui s'est plutôt voulue qualitative. L'accent a été surtout mis sur les échanges interactifs très riches qui ont alimenté le rapport et qui en ont fait un document collectif reflétant les différentes sensibilités qui ont contribué à sa rédaction. Néanmoins, d'autres études en cours viendront s'ajouter aux résultats déjà enregistrés pour enrichir et compléter les données déjà existantes.

Selon les objectifs assignés à la revue, l'approche méthodologique s'articule autour de deux axes principaux : d'une part la recherche documentaire et d'autre part, les investigations de terrain au niveau central et au niveau local.

### **2.3.1 Revue documentaire**

Elle a porté sur les différents documents du projet : documents de base, rapports aux donateurs, revues annuelles, rapports annuels du programme de coopération, rapports des CTS et les PAD, ainsi que d'autres documents pertinents comme les rapports d'activités des ONGs partenaires du projet.

### **2.3.2 Instruments et techniques de collecte de données**

Pour pouvoir répondre aux questions clés posées par les termes de références, et collecter des informations à tous les niveaux, les instruments suivants ont été utilisés : les entretiens individuels et les entretiens collectifs ou focus-group.

#### **2.3.2.1 Entretiens individuels**

Un guide d'entretien semi-directif a été administré aux différents responsables des structures d'exécution du niveau central et local, permettant de collecter des informations de même nature dans les différentes structures et institutions. La vision que les responsables ont du Projet est importante pour les confections de plans d'action d'une part, et d'autre part pour la connaissance de l'impact de la dynamique du changement qui s'opère dans l'environnement dans lequel évoluent les enfants. Le mode d'administration a été individuel pour les Préfets, Points Focaux Institutionnels et Points Focaux ONG. L'administration s'est faite souvent après entretien avec le grand groupe du CTS.

#### **2.3.2.2 Focus group**

Il a été l'instrument principal de collecte de données dans le but de recueillir les impressions des intervenants et d'en dégager les forces et les faiblesses de la mise en œuvre du Projet. Le focus group a été privilégié à cause de l'hétérogénéité des CTS ce qui a permis de réunir une quinzaine des personnes pour chaque entrevue de groupe.

Les discussions ouvertes portaient d'une grille d'entrevue préalablement élaborée à partir des quatre questions clés des termes de références. L'analyse – synthèse a permis de relever les principaux messages clés des CTS (non pris en compte dans les rapports d'état d'exécution du PAD envoyés au Projet) et les points de convergence et de divergence entre les membres. Cette formule a permis à l'équipe de revue de restaurer la compréhension sur le projet.

### **2.3.3 Population et structures rencontrées**

Les institutions et structures suivantes ont été rencontrées :

- Niveau central : Direction de la Protection des Droits de l'Enfant/Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social – Brigade Spéciale des Mineurs/Ministère de l'Intérieur – Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale/Ministère de la Justice – UNICEF - Coopération Italienne – Réseau des Journalistes pour la Protection des Enfants – Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement - Centre Ginddi.
- Niveau local départemental : les Comités Techniques de Suivi (CTS) de Pikine, Mbour, Saint-Louis et Ziguinchor ; les préfets des départements concernés et les Points Focaux Institutionnels (chef de service départemental de MFFDS).

- Niveau local des ONGs partenaires : les ONG points focaux (ACRA, CEGID, ENDA GRAF, Avenir de l'Enfant, CISV) et les ONGs membres du CTS (Sentinelles, Claire Enfance, Réseau des Intervenants Sociaux de St Louis).

### **2.3.4 Difficultés rencontrées et limites de la revue**

Les contraintes gravitent autour de :

- La lourdeur de la procédure de revue : l'hétérogénéité des acteurs engagés dans le cadre du projet et la complexité des dynamiques de partenariat multiple (par exemple les Comités Techniques de Suivi implique un travail très lourd de prise de contact).
- Le temps imparti pour la revue (analyse des documents et la collecte), la nature «à mi-parcours» de cet exercice d'évaluation a impliqué des délais d'analyse assez comprimés et serrés. Cependant, le temps réel consacré à la revue, a permis une bonne collecte d'informations nécessaires pour une analyse des résultats du projet.

### III ANALYSE DES RESULTATS

#### 3.1 Résultats et progrès du projet par rapport aux objectifs de départ

L'objectif général (2002-2004) on le rappelle est de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des enfants issus des couches les plus pauvres de la population sénégalaise qui vivent ou pourraient vivre les pires situations d'exploitation et d'exclusion. Cet objectif général est traduit en quatre (4) objectifs spécifiques plus opérationnels.

L'analyse de la revue documentaire des différents rapports annuels et documents (Voir Grille revue documentaire et liste des documents consultés) fait état des résultats et progrès suivants :

#### **Objectif 1 : Renforcer les capacités des institutions gouvernementales et des collectivités locales dans l'exécution des politiques et interventions visant l'élimination des pires formes de travail des enfants**

##### **Résultats et progrès réalisés :**

Niveau national :

- L'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre les Abus et l'Exploitation Sexuels des Enfants (AESE) en 2002.
- L'adoption d'un plan de formations annuel et la formation du personnel des départements ministériels et des collectivités locales à charge de la protection de l'enfant dans le domaine des pires formes de travail et de l'utilisation des outils pour la gestion de qualité des projets. Au total, 40 formateurs sur l'exploitation sexuelle des enfants ont bénéficié de formation et des opérateurs non gouvernementaux sur l'enfant de la rue ont participé à une formation internationale (Bruxelles Novembre 2002).
- La mise en place du processus de réforme du code pénal sur le sujet du tourisme sexuel avec le Réseau des Parlementaires (premier séminaire de formation pour la réforme du code pénal tenu le 23 octobre 2002).

Niveau départemental :

- L'élaboration des plans d'action départementaux de lutte contre les phénomènes ciblés comprenant des interventions sectorielles et intégrées dans 9 départements et la mise en place de 3 observatoires locaux sur les abus et l'exploitation sexuels des enfants (Mbour et Saint-Louis) et sur le travail domestique précoce des jeunes filles (Fatick).
- L'appui technique et financier à la direction de l'Éducation Surveillée pour l'exécution d'un plan d'action de lutte contre la mendicité dans les départements de Pikine, Guédiawaye et St-Louis.
- L'appui technique et financier alloué au Centre d'Écoute et d'Assistance de Ginddi à Dakar pour son programme de prise en charge des enfants des rues et de lutte contre la mendicité.
- La coopération avec le Centre de Formation Judiciaire pour la formation du personnel du système judiciaire et psychosocial sur les abus et l'exploitation sexuels des enfants.
- La coopération avec le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement pour le renforcement du dispositif pénal, avec l'élaboration d'un projet de loi contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants.

## **Objectif 2 : Renforcer les capacités des opérateurs à la base (ONG, OCB, GPF) dans 9 départements, à mettre en oeuvre des interventions directes et intégrées de prévention, de protection et de réhabilitation visant l'élimination des pires formes de travail des enfants**

Dans ses stratégies d'intervention, le projet a eu à appuyer :

- Des protocoles de coopération avec 6 ONG (Avenir de l'Enfant, Centre Emmanuel, CEGID, CISV, COSPE, ACRA) pour un travail intégré de prévention, de protection et de réinsertion dans les zones d'intervention.
- Le regroupement de 7 ONG italiennes dans un consortium pour le renforcement de liens de coopération décentralisée entre le Sénégal et l'Italie.
- L'association des jeunes travailleurs (MAJT) a été appuyée dans l'organisation d'une formation sur les techniques de communication et dans la tenue de la V<sup>e</sup> rencontre Régionale des Enfants et jeunes travailleurs.

### **Principaux résultats obtenus**

#### **A. Axe de prévention**

Prévention du travail précoce des enfants : l'appui aux ONG Centre Emmanuel et ACRA dans les départements de Fatick et Ziguinchor a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Ouverture des caisses d'épargne et de crédit (Ngayokhème et Ziguinchor) ;
- Renforcement des classes d'alphabétisation dans les villages visés ;
- Mise en place de l'Observatoire de Niakhar (Fatick) contre le travail domestique précoce des jeunes filles ;
- Ouverture du centre de formation pré professionnelle pour jeunes filles (Niakhar) sur la couture; broderie, tricotage, teinture, initiation à l'informatique et des formations de femmes sur les activités de teinture/couture et savonnerie, création d'un atelier de fabrication de savon à Ziguinchor ;
- Fourniture et équipement pour un cyber café et un espace de rencontre et d'échange pour jeunes filles au Centre de formation pré professionnelle de Niakhar et offre de bourses pour maintenir des jeunes filles à l'école;
- Tenue des campagnes de sensibilisation sur les risques liés au travail domestique précoce et sur les droits de l'enfant avec les familles ;
- Etablissement des comités d'alerte pour veiller sur l'exode rurale.

Prévention de l'exploitation sexuelle des enfants : l'appui aux ONG Avenir de l'Enfant et CEGID dans les départements de Mbour et Saint-Louis a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Mise en place des Observatoires à Mbour et Saint-Louis contre l'exploitation sexuelle des enfants ;
- Séances d'animation, sensibilisation au niveau de villages, de quartiers, d'écoles, de sites touristiques : séances de causeries communautaires, des animations culturelles, des émissions radiophoniques ;
- Création de cadre d'échange et de concertation locale sur l'exploitation sexuelle des enfants (eg. Réseau des Intervenants Sociaux à St Louis : AEMO, groupements de femmes, organisations de jeunes, associations locales) ;
- Activités de sensibilisation sur l'exploitation sexuelle des enfants avec le personnel du milieu hôtelier (bars, discothèque et hôtels), par ex. un séminaire de sensibilisation sur le tourisme sexuel en milieu hôtelier tenu en collaboration avec le Mouvement des Entreprises du Sénégal.

Prévention de la mendicité : l'appui aux ONG Enda Graf, Avenir de l'Enfant, CISV et ACRA dans les départements de Guédiawaye, Dakar, Pikine, Rufisque, Louga, Ziguinchor et Saint-Louis a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Des rencontres de sensibilisation avec des communautés, des autorités locales et des maîtres coraniques ;
- Des ateliers d'imprégnation à l'intention des élus locaux et autorités administratives
- La mise en place des Réseaux Départementaux des Journalistes pour la protection et la promotion des droits de l'enfant ;
- Mesures d'accompagnement à la prévention par des activités d'éducation et la formation pré professionnelle des enfants mendiants ;
- Appui aux initiatives visant à développer des activités génératrices de revenus à l'intention des familles démunies.

## **B. Axe de protection**

Protection des enfants exploités par le travail domestique précoce : l'appui aux ONG Centre Emmanuel et ACRA dans les départements de Fatick et Ziguinchor a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Création de 3 postes de santé à Djilasse, Niakhar et Ngayokheme ;
- Activités de formation professionnelles pour les enfants pendant les vacances scolaires au lycée de Niakhar ;
- Formation de filles sur les activités de teinture/couture et savonnerie, création d'un atelier de fabrication de savon à Ziguinchor.

Protection des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels : l'appui aux ONG Avenir de l'Enfant et CEGID dans les départements de Mbour et Saint-Louis a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Observatoires de St Louis et Mbour : prise en charge des enfants victimes d'abus et d'exploitations sexuels : appui psychosocial, médical et juridique aux enfants victimes d'exploitation et leurs familles.

Protection des enfants exploités par la mendicité : l'appui aux ONG Enda Graf, Avenir de l'Enfant, CISV et ACRA dans les départements de Guédiawaye, Dakar, Pikine, Rufisque, Louga, Ziguinchor et Saint-Louis a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Dans le département de Dakar : appui matériel (les fournitures scolaires pour le démarrage de l'année scolaire, les denrées alimentaires et les médicaments) au Daara de Malika, une école coranique qui adopte une prise en charge intégrale des besoins de socialisation des talibés ;
- Etablissement d'opportunités spéciales de crédit par des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (AGR) pour les familles démunies, dont les enfants sont exposés aux risques d'exploitation par la mendicité ;
- Des activités de formation professionnelle pour les enfants mendiants en classe d'âge travailleur au Centre de Formation et d'Appui aux Métiers de Louga ;
- la mise à disposition d'un fonds de démarrage des activités sous forme de matériel de travail ;
- Le réaménagement et l'équipement d'un Centre Polyvalent pour la formation, l'épanouissement des enfants mendiants et comme lieu d'accueil et d'appui pour les enfants mendiants au quartier de Keur Serigne Louga ;
- Renforcement des initiatives des différents acteurs visant à faciliter l'accès aux enfants mendiants aux soins et aux services de santé ;
- Mise en place d'un point d'écoute au niveau de chaque Commune d'Arrondissement (Département de Pikine).

### C. Axe de réinsertion

Réinsertion des enfants exploités par le travail domestique précoce : l'appui aux ONG Centre Emmanuel et ACRA dans les départements de Fatick et Ziguinchor a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Renforcement des classes d'alphabétisation dans les villages visés ;
- Ouverture d'un centre de formation pré professionnelle pour jeunes filles (Niakhar) sur la couture; broderie, tricotage, teinture, initiation à l'informatique ;
- Fourniture et équipement pour un cyber café et d'un espace de rencontre et échange pour jeunes filles ;
- Offre des bourses pour maintenir à l'école des jeunes filles ;
- Couverture des frais scolaires et d'inscription pour des jeunes filles.

Réinsertion des enfants exploités par les abus et l'exploitation sexuels : l'appui aux ONG Avenir de l'Enfant et CEGID dans les départements de Mbour et Saint-Louis a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Etablissement des mécanismes de réinsertion familiale et de réhabilitation sociale pour favoriser un retour harmonieux ;
- Actions de suivi psychosocial des enfants victimes d'exploitation sexuelle au sein de leurs familles dans les villages ;
- Coordination entre les acteurs et partage d'information sur les cas traités.

Réinsertion des enfants exploités par la mendicité : l'appui aux ONG Enda Graf, Avenir de l'Enfant, CISV et ACRA dans les départements de Guédiawaye, Dakar, Pikine, Rufisque, Louga, Ziguinchor et Saint-Louis a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Développement des espaces de concertation et de médiation avec les maîtres coraniques et les familles ;
- Développement des contacts avec les institutions déconcentrées de l'Etat et d'autres ONG dans les zones pourvoyeuses des enfants pour faciliter leur retour ;
- Renforcement des actions d'éducation de base et de formation professionnelle pour faciliter la réinsertion des enfants mendiants ;
- Développement des AGR (activités génératrices de revenu) pour les familles des enfants mendiants.

**Objectif 3 : Développer des stratégies de communication, d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale en vue d'un changement de comportement des communautés de base et de l'émergence d'une opinion publique favorable à l'élimination des pires formes du travail des enfants.**

#### **Résultats obtenus :**

- La mise en place d'un réseau national et de réseaux locaux (Mbour, Fatick, Pikine et Ziguinchor) des journalistes pour la protection des droits des enfants ;
- La production d'un guide «Médias et Protection des Enfants», destiné aux journalistes pour un meilleur traitement de l'information et une prise de conscience relative à l'impact des images ou des stigmates sur l'enfance ;
- La production d'un film vidéo sur la réalité des enfants en rapport avec l'association des jeunes travailleurs, et d'un film documentaire sur la mendicité des enfants ;

- La réalisation de supports de sensibilisation et d'information contre le tourisme sexuel en milieu hôtelier ;
- Production d'une vidéo et d'une brochure sur la coopération décentralisée, produit par le Consortium Trait d'Union Italie-Sénégal.

**Objectif 4: Accroître la connaissance des pires formes de travail des enfants et améliorer l'état de la connaissance en données quantitatives et qualitatives sur le phénomène**

**Résultats obtenus :**

- L'étude qualitative et exploratoire sur l'exploitation sexuelle des enfants au Sénégal et en Gambie en collaboration avec le CODESRIA et l'IFAN ;
- Le renforcement du partenariat avec le BIT et autres Agences du Système des Nations Unies dans le domaine de la recherche. D'ailleurs, le projet participe à l'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) en partenariat avec le BIT et la Direction de la Prévision et de la Statistique ;
- Le renforcement du partenariat avec les institutions de recherche établi ;
- La capitalisation du travail des ONG, notamment le CISV à Sagatta Djolof et Centre Emmanuel à Fatick.

**En conclusion**, nous pouvons noter que les objectifs envisagés pour les périodes 2002-2004 ont largement été atteints ce qui démontre la pertinence et l'adéquation du projet.

Par rapport aux résultats, il faut dire que le projet a permis la mise en place d'un cadre de dialogue et d'échange d'information permanent à différents niveaux d'intervention, ceci grâce au fort engagement des comités techniques de suivi et des comités de pilotage.

Les CTS sont devenus autonomes dans leur capacité d'intervention, ce qui a contribué à une multiplication des actions et des résultats surtout au niveau des campagnes de sensibilisation sur la mendicité, l'établissement des réseaux de concertation avec les maîtres coraniques et l'amélioration de la capacité des membres des comités à travers plusieurs séances de formation. Les différentes stratégies adoptées ainsi, devront permettre à long terme de pérenniser les activités et les acquis en terme de réalisations.

Aujourd'hui, la connaissance sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants au Sénégal est accrue et les acteurs locaux stratégiques (Préfets, leaders religieux) sont engagés avec des responsabilités opérationnelles dans la mobilisation sociale et la sensibilisation.

## **3.2 Analyse des questions clés de l'évaluation**

### **3.2.1 Intégration de la question des pires formes de travail des enfants dans les politiques et programmes du gouvernement du Sénégal**

L'intégration de la question des pires formes de travail des enfants dans les politiques et programmes du gouvernement sénégalais s'est opérée rapidement et de manière irréversible grâce aux efforts de plaidoyer et d'action directe initiée par le projet. La volonté politique du Gouvernement s'illustre par la création d'une coordination, au sein du MFFDS et logée dans la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant, et par le renforcement des capacités opérationnelles d'autres Directions s'occupant de l'enfance.

Politiques et programmes qui prennent en compte la question des pires formes de travail des enfants :

- Programme sectoriel de la Justice ;
- Discours de politique général du gouvernement 2004 ;
- PANLES (Plan d'Action National de Lutte contre l'Exploitation Sexuelle) ;
- DSRP (contribution sur la prise en charge des Pires formes de travail des enfants) ;
- Lettre de politique sectorielle du MFFDS ;
- Programme de prise en charge des talibés (MJ/DESPS) ;
- Programme assorti de délais pour l'élimination des Pires formes de travail des enfants (IPEC/BIT, en relation avec le Ministère du Travail).

La création de cette vaste base interministérielle répond à la nécessité d'une approche globale de lutte contre les pires formes de travail de l'enfant. Cette base institutionnelle appuie le processus de réforme légale pour le renforcement de la protection des enfants en synergie avec d'autres acteurs et institutions comme le Réseau des Journalistes pour la Protection de l'Enfant, le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement, le BIT, la Banque Mondiale.

En créant une coordination du PLPFTE au sein de la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant située au MFFDS, le gouvernement mesure l'enjeu d'une systématisation de la lutte contre le travail des enfants. Le caractère complexe et structurel de l'exploitation des enfants, demande une concentration des efforts à moyen et à long terme avec un investissement continu sur les capacités. Le MFFDS a créé un cadre où se concentrent l'expertise technique et la volonté politique d'intervention sur le sujet.

Le résultat le plus évident de cette première phase d'analyse a été une claire transversalité de la question des pires formes de travail des enfants à l'intérieur de la base ministérielle concernée.

#### **Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social**

L'intégration de la question des pires formes de travail des enfants s'est effectuée au MFFDS par la création d'une coordination permanente au sein de la Direction de la Protection des Droits des Enfants, chargée de la gestion du Projet de Lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants et de toute question de programme sur ce phénomène.

Au niveau de l'évolution des aspects programmatiques du MFFDS, le projet a impulsé le Centre GINDDI à travers l'établissement d'un partenariat en 2003. Centre d'écoute, d'information et d'orientation pour enfants en situation difficile, le Centre GINDDI est un

service du MFFDS et a vu le jour suite aux instructions du Président de la République, pour s'occuper de la prise en charge des enfants de la rue. Ses missions sont :

- L'écoute, l'assistance psychosociale, la stabilisation ;
- L'orientation ;
- L'information, la sensibilisation et la vulgarisation sur les mécanismes et les instruments juridiques ;
- Le développement d'un cadre de partenariat ;
- La conception et l'exécution de programmes de prévention contre toute forme d'exploitation des enfants ;
- L'assistance médico-sociale des enfants de la rue.

Le centre a vu son champ d'action élargi dans le cadre de ses activités de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Il a mené trois activités essentielles : actions de rue, installation et formation de comités d'alerte et prise en charge des enfants recueillis. Le programme initié par le centre Ginddi pour les enfants en situation difficile a développé des stratégies dans sa lutte contre les pires formes de travail des enfants au niveau de quatre zones prioritaires de la banlieue dakaroise : Pikine, Thiaroye, et environs (zone 1), Malika, Boune (zone 2), Keur Massar (zone 3), Guédiawaye, Madina Gounass et environs (zone 4).

D'importants progrès ont été réalisés par le Centre Ginddi avec l'installation de 30 comités d'alerte (relais) dans les quartiers partenaires comme outil de proximité, composés des représentants du Maire, des services décentralisées du MFFDS et des associations des jeunes et des femmes. Autres actions menées par le Centre Ginddi sont la formation initiale de 30 membres sur « Droit et Mendicité » et la prise en charge (médicale, psychosociale, nutritionnelle) des enfants 'recueillis' (env. 50 enfants par semaine) ; la plupart de ces enfants sont envoyés par la Brigade des Mineurs, par les comités d'alerte et par les agents du centre en mission dans les zones d'interventions.

Le centre dispose d'un numéro vert (800 88 88) qui fonctionne et est en passe de devenir une référence pour les cas d'abus et d'exploitation sexuels des enfants et les autres pires formes dont la mendicité. Au total, 60 appels par jour sont enregistrés permettant au centre d'identifier des cas graves et de procurer des recommandations et des séances de sensibilisation.

### **Ministère de la Justice**

L'intégration de la question des pires formes de travail des enfants dans la politique de ce Ministère s'est matérialisée par l'intermédiaire de **la Direction de l'Education Surveillée et la Protection Sociale (DESPS)**. La DESPS a pour mission d'offrir une action psychopédagogique stabilisante aux jeunes en situation difficile. Elle a mis sur place un programme en direction des enfants mendiants.

**La DESPS**, membre du Comité de Pilotage, a fait des pires formes de travail des enfants une priorité dans sa politique de protection des droits de l'enfant. Pour la Directrice : *«Les pires formes de travail des enfants sont les formes les plus pernicieuses des attitudes des adultes sur les enfants»*. C'est ainsi que la DESPS s'est vu élargir son champ traditionnel de prise en charge des enfants vulnérables. Elle a pu participer, par exemple, à l'élaboration et à la réforme de textes légaux (Code de l'Enfant, Code de Procédure pénale, Code pénal), et du Plan d'Action National contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants.

La contribution de la DESPS à la lutte contre les pires formes de travail, à travers une action vigoureuse contre l'exploitation des enfants par la mendicité, constitue également un grand tournant dans sa politique de prise en charge. Elle a ainsi trouvé ses cibles diversifiées, sa politique renforcée, ses agents formés, ses structures extérieures comme les services de (AEMO) renforcées dans leur capacité d'investissement dans la problématique de l'enfance en situation de vulnérabilité à travers les CTS. Le PLCPFTE a permis à la DESPS de renforcer son sens de l'initiative, de libérer les compétences, d'élargir les champs d'intervention de faire bénéficier à ses moniteurs techniques des formations qualifiantes.

Au total le Projet a permis de :

- Former trente (30) intervenants (éducateurs spécialisés) à Dakar et Saint-Louis,
- Equiper soixante-quinze (75) jeunes filles en matériels de couture,
- Former soixante-quinze (75) autres jeunes filles en art ménager et en Education à la Vie Familiale (EVF).
- Prendre en charge mille (1.000) enfants mendiants en assurant les soins médicaux, l'hygiène et l'appui psychosocial et éducatif nécessaire.

Toutefois, la DESPS se trouve confrontée à l'insuffisance de moyens dans sa lutte contre l'exploitation des enfants par la mendicité. La complexité des procédures de décaissement, les pesanteurs socioculturelles sont entre autres, des difficultés qui ont entravé les interventions de la DESPS.

### **Ministère de l'Intérieur**

L'intégration de la question des pires formes de travail des enfants dans ce Ministère s'est concrétisée par le renforcement des capacités d'intervention de la Brigade Spéciale des Mineurs (**BSM**). Logée dans la section mœurs depuis 1994, la BSM a une compétence régionale qui lui a permis de prendre en charge les abus sexuels dans l'ensemble de la région de Dakar. Grâce au projet, la BSM a renforcé sa capacité d'exploration et d'intervention.

L'approche de planification utilisée par le projet a permis à la Brigade des Mineurs de s'équiper (véhicule et matériel informatique) mais surtout, de découvrir l'importance du travail en réseau avec d'autres acteurs (CFJ, DESPS, RPPD, RJPE, C/Ginddi).

L'appui en matériel informatique a facilité la collecte des données et un logiciel pour un meilleur traitement et suivi des cas répertoriés (fichier des cas pris en charge).

*«Le principal enseignement que nous tirons de la collaboration avec le projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants, c'est que nous sommes devenus plus sensibles à certains aspects de la question de travail des enfants. Nous sommes plus outillés pour prendre en charge cette problématique. En tant que policiers, nous nous sentons plus proches des enfants. La répression a fait place à la compréhension. Nous arrivons à faire venir les enfants, à les faire parler. Ils n'ont plus peur de la police» **Le chef de la brigade***

La BSM est passée d'une approche pénale à une approche de promotion sociale basée sur les droits des enfants. Au niveau des réformes légales, la BSM a fait des propositions au niveau des travaux sur la loi sur la pédopornographie.

Au niveau opérationnel, un exemple de renforcement des capacités par le projet est illustré par la synergie d'actions entre la BSM et le centre Ginddi (MFFDS). Avant le démarrage du projet, les cas d'enfants exploités traités par la brigade ne prenaient pas en compte la

dimension soin médical, assistance psychosociale et le contact familial. Avec l'intégration du Centre Ginddi en tant que partenaire du projet, des relations opérationnelles entre les deux structures se sont développées, renforçant ainsi les relations entre les deux Ministères autour de la question des pires formes de travail des enfants.

Cependant, dans la mise en œuvre des activités, la BSM est confrontée à des contraintes liées principalement à l'absence de formation en nouvelles technologies d'information et de communication, à la non démultiplication de l'information en direction des gendarmes et d'autres policiers, à l'inexistence de cellules régionales, aux pesanteurs socioculturelles et à la lourdeur administrative au niveau des tribunaux.

### **Assemblée Nationale du Sénégal**

**L'Assemblée Nationale du Sénégal** à travers le **Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement (RPPD)** a pris la question des pires formes de travail des enfants, comme axe prioritaire d'intervention des députés dans la protection de l'enfant. Cette prise en charge à travers le Réseau des Parlementaires a été stimulée par deux événements impulsés par le projet : le premier a été la rencontre de Gorée sur les droits et la protection de l'enfant et le deuxième a été le séminaire de l'École Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) sur la mise à niveau des acteurs sur les pires formes de travail des enfants.

Les parlementaires du RPPD considèrent que la quasi-totalité de leurs collègues étaient peu au fait des droits de l'enfant en général et spécifiquement sur les pires formes de travail avant la tenue de ces deux rencontres.

La commission de l'éducation a été l'occasion pour certains d'entre eux de commencer à réfléchir sur l'environnement légal de la protection des droits de l'enfant. Les ateliers de formation initiés par le projet ont permis aux parlementaires d'intégrer définitivement la question au sein des commissions spécialisées sur l'enfance. Le projet a permis aux parlementaires d'exécuter un certain nombre d'activités :

- Rencontre avec 500 enfants à l'Assemblée Nationale (Journée de l'Enfant Africain 2004) ;
- Rencontre avec le ministère de la justice sur le code pénal et le code de procédure pénale ;
- Planification des activités du réseau sur la protection des droits de l'enfant ;
- Intervention de terrain par la tenue des 4 fora de mobilisation sociale avec l'implication des élus locaux, les leaders religieux et les leaders d'opinion pour une meilleure sensibilisation des populations et un renforcement des structures partenaires dans leur stratégie de lutte contre les pires formes de travail :
  - à Ziguinchor et à Rufisque contre la mendicité ;
  - à Fatick contre le travail domestique précoce des jeunes filles, et
  - à Mbour contre les abus et exploitation sexuels des enfants.

*«La question de l'enfance est devenue une question pérenne à l'Assemblée Nationale grâce au réseau population et développement et la commission éducation. La capacité des parlementaires s'est trouvée fortement renforcée. Les émissions à la radio, l'identification des personnes ressource, l'échange d'informations ont permis une gestion plurielle de la question avec l'implication des guides religieux.» **Le Réseau des parlementaires***

Le réseau a renforcé sa présence de terrain comme contribution essentielle au plaidoyer sur les autorités locales, civiles et religieuses, sur les pires formes de travail des enfants

(notamment la question de la mendicité), ainsi que la sensibilisation des populations. En 2005, quatre fora de sensibilisation ont été organisés pour renforcer et consolider les plans d'action mises en œuvre par le projet : une large campagne de mobilisation sociale à Fatick contre le travail domestique précoce des jeunes filles ; une large campagne à Mbour contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants et la tenue d'un forum de sensibilisation à Rufisque et à Ziguinchor sur la question de la mendicité. La présence de 146 maîtres coraniques et représentants des communautés rurales et locales au Département de Ziguinchor, par exemple, démontre le rôle stratégique du Réseau au service de la protection de l'enfance. Le rôle symbolique et la légitimité de l'opinion des parlementaires ont permis d'influencer la réflexion des autorités religieuses sur la question de la mendicité à Ziguinchor et d'atteindre un consensus sur l'intolérabilité de la mendicité comme pratique d'exploitation et profit au détriment de l'enfant.

Au niveau des réformes légales, l'engagement du RPPD a permis à l'Assemblée Nationale de faire des propositions d'ordre législatif, réglementaire et juridique sur le code pénal, le code de procédure pénale, de l'administration de la justice pour mineur.

La redynamisation du Parlement des Enfants est en partie le fruit de l'engagement du Réseau des Parlementaires dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Pour les parlementaires, la volonté politique pose problème dans l'application des mesures coercitives. Ils considèrent que même si le réseau n'est pas articulé au CTS, il leur est possible de jouer les facilitateurs.

Les témoignages suivants illustrent l'engagement des élus dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

*Dans le Ferlo, j'ai trouvé dans une maison des enfants enchaînés. En tant que parlementaire et membre du réseau, j'ai téléphoné moi-même au gouverneur qui est descendu lui-même, malgré la distance, pour constater et prendre les mesures idoines.*

## **Quelques conclusions générales concernant l'intégration de la question des pires formes de travail des enfants dans les politiques/programmes**

L'inclusion du travail des enfants dans les documents stratégiques traduit un ancrage institutionnel fort, un dialogue institutionnel, un renforcement de la collaboration et un environnement institutionnel stabilisé. Les résultats des entretiens directs permettent de tirer certaines leçons et d'identifier certaines contraintes.

### **Les changements principaux et les leçons apprises**

Le changement principal depuis le démarrage du projet, s'articule autour d'une véritable appropriation de la question de l'exploitation des enfants, notamment les pires formes de travail, par le Gouvernement du Sénégal. Cette appropriation ne se manifeste pas seulement à travers la trajectoire du discours officiel du Président de la République, qui marque une volonté politique réelle surtout à travers son discours à la Nation du 2 Avril 2005, mais à travers une véritable intégration des pires formes de travail des enfants dans les programmes et politiques de plusieurs ministères.<sup>1</sup> Le projet a réussi à créer une base institutionnelle vaste (5 différents Ministères sont activement engagés dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants sous l'impulsion du projet) et un réseautage institutionnel qui a favorisé une réponse cohérente par l'Etat. L'existence, aujourd'hui, d'une coordination permanente sur les pires formes de travail des enfants au sein du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Sociale représente une référence pour tout développement des politiques et programme sur ce thème.

Ce processus d'appropriation a comme résultat tangible la manifestation de la volonté politique du Gouvernement du Sénégal de destiner une partie des fonds provenant de l'annulation de la dette étrangère et inscrits dans le Document de Réduction Stratégique de la Pauvreté (DRSP) aux activités du projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Cette décision manifeste la confiance du Gouvernement dans la capacité du projet ainsi que la conscience que l'élimination de l'exploitation des enfants passe forcément à travers une participation à long terme des ressources techniques et financières de l'Etat.

La valorisation des partenaires stratégiques de l'Etat comme le Réseau des Parlementaires et le Centre de Formation Judiciaire et l'impact de leur contribution sur le changement de l'environnement juridique en faveur des enfants est une autre leçon qu'on tire et qui pourra inspirer les prochaines phases du projet. Également la mise à disposition des magistrats spécialisés sur la question a fortement contribué à la prise en compte de la question sur le plan des réformes légales.

Au niveau local, on considère que l'approche de planification a permis une intégration rapide de la question des pires formes de travail de l'enfant dans les politiques et programmes et le développement d'une logique de pérennisation. La réussite du projet repose sur cette approche qui a privilégié la mise en valeur des services déconcentrés de l'Etat, le renforcement de leurs capacités à travers la formation, l'appui technique au développement des programmes, ainsi que leur intégration active dans les cadres de planifications locales.

---

<sup>1</sup> Dans son discours à la nation, le Président Wade a affirmé: «le phénomène des enfants maltraités est entrain d'atteindre des proportions inquiétantes. Nous sommes au quotidien témoins du spectacle désolant des talibés soumis à des sévices corporels, abandonnés à eux-mêmes dans la rue et livrés à la mendicité. Ces abus, il faut le dire avec force heurtent la conscience et la morale. Nous cherchons à travers les daaras modernes à offrir un cadre plus accueillant, plus convivial pour préparer nos enfants à une formation spirituelle allié aux exigences du temporel. En attendant la généralisation des daaras modernes, il nous faut en même temps refuser toutes pratiques portant atteinte à l'intégrité physique ou morale des enfants».

D'autres changements majeurs qui ont été relevés concernent :

- L'appropriation du numéro vert du centre GINDDI qui est devenu un numéro de référence pour signaler des cas d'exploitation au niveau péri urbain de Dakar.
- La réponse efficace et rapide de la BSM (capacité d'intervention rapide et une approche et réaction sociale à la place d'une approche pénale);
- La collaboration entre institutions (BSM/C-GINDDI) qui ne représente pas seulement un exemple de synergie opérationnelle, mais aussi une illustration de coopération interministérielle (MFFDS et MI);

### **Les contraintes**

L'intégration de la question des pires formes de travail des enfants dans les politiques et programmes du gouvernement du Sénégal, a été ralentie par une faible précision des rôles des différentes parties. Le changement fréquent de coordonnateur du PLPTE (4 coordonnateurs en 3 ans) était une autre contrainte.

On considère que malgré l'ancrage institutionnel fort, l'appropriation de la question des pires formes de travail par la coordination du projet s'est heurtée au début à un lent démarrage des activités, ralenti aussi par le complément tardif de l'équipe de projet.

De même, il a été identifié la difficulté d'entamer un plaidoyer vaste et de haut niveau sur la question de la mendicité. Les efforts se sont concentrés surtout sur la mise en oeuvre des programmes, et moins sur la construction d'une stratégie de plaidoyer avec les leaders politiques et religieux au niveau national.

La demande de formation a été bien supérieure à l'offre, même si les modules offerts au sujet des abus et de l'exploitation sexuelle ont reçu une appréciation très favorable par les participants, autant pour la qualité des contenus que des experts.

### **Les mesures à poursuivre**

Pour le développement de nouveaux programmes et initiatives ministériels, les programmes suivants ont été identifiés :

- Le programme de prise en charge des enfants mendiants (DESPPS/MJ);
- Le programme de prise en charge d'enfants en situation de risque;
- Le programme de prise en charge de la formation.

La prise en compte de la question de la réforme légale s'est opérée par:

- L'établissement d'un partenariat avec le RPPD (en terme de plaidoyer, d'information) a été décisif ;
- La mobilisation de l'expertise technique nationale (magistrats, parlementaires).

Pour illustrer la réforme légale du travail des enfants, les exemples suivants ont été identifiés :

- Le projet de code de l'Enfant;
- La réforme du code pénal et du code de procédure pénale avec la participation du RPPD;
- L'élaboration et la transmission de l'avant projet de loi sur les AESE au Ministère de la Justice pour intégration dans la commission de réforme du code pénal et du code de procédure pénale.

Pour les preuves de renforcement des capacités gouvernementales, il a été retenu les actions suivantes:

- Modules de formation du CFJ en direction des magistrats, des travailleurs sociaux;
- Formation en lutte contre la pédo-pornographie pour les agents de la brigade spéciale des mineurs;
- Module de formation sur les AES (atelier à l'école de police).

### **3.2.2 Appropriation du processus de planification locale sur les pires formes de travail des enfants par les partenaires au niveau local, en termes de mobilisation sociale et d'action sociale en faveur des enfants**

L'analyse de l'appropriation de la dynamique du projet au niveau local a permis de constater l'innovation majeure consistant à une meilleure coordination et planification conjointe des actions en faveur de la protection des enfants. Cette innovation s'est réalisée à travers un travail d'accompagnement technique des acteurs locaux dans la réflexion sur la question des pires formes de travail des enfants au niveau local, ainsi que sa traduction dans un ensemble de mesures à caractère collectif. Nous rappelons que les cinq départements ciblés dans cette présente revue ont chacun en ce qui le concerne un ou plusieurs domaines précis d'intervention. Cette approche thématique a été choisie pour maximiser l'impact des ressources disponibles et pour concentrer le maximum d'attention politique et de programme envers le sujet prioritaire au niveau départemental. C'est au niveau de ces domaines que se sont exercées les stratégies locales impulsées par le projet:

- Approche décentralisée par la mise en place d'un plan d'action départemental comme reflet de l'ensemble des interventions et cadre logique de référence pour la continuation et la coordination de l'action ;
- Approche participative et communautaire basée sur une réflexion conjointe de la réalité de l'exploitation des enfants dans le département, une lecture partagée de la situation et un consensus sur les pistes d'intervention et la répartition des rôles. La participation de tous les niveaux d'intervention, gouvernemental, non gouvernemental y compris la participation des autorités religieuses, révèle une importance particulière à cet égard ;
- Approche intégrée (prévention, protection et réhabilitation) pour la construction d'un environnement protecteur favorable aux enfants.

#### **Département de Pikine**

Les enquêtes de terrain ont montré qu'à Pikine, le processus d'appropriation de la planification locale a effectivement démarré en juillet 2003. Le plan d'action de Pikine a comme objectif général de réduire l'exploitation des enfants par la mendicité. Ce plan d'action gravite autour des trois objectifs spécifiques suivants :

1. Coordonner et renforcer les actions de lutte contre l'exploitation des enfants par la mendicité, de tous les acteurs sociaux et institutionnels au niveau du département de Pikine ;
2. Etablir et rendre opérationnel les mécanismes de concertation, de partage et de pérennisation des actions ;
3. Renforcer l'état de la connaissance du phénomène de la mendicité dans le département de Pikine et capitaliser les expériences des différents acteurs.

Ce plan d'action a été donc un instrument de planification locale visant à renforcer, de façon synergique, tous les mécanismes sociaux et institutionnels pour éradiquer l'exploitation des enfants par la mendicité, assurer leur protection et la promotion de leurs droits. Le PAD de Pikine est aussi un point de convergence entre le niveau opérationnel des structures et des communautés de base, à caractère civil ou religieux et le niveau de l'administration, dont le Préfet, le Maire et les Institutions déconcentrées de l'Etat.

Ce PAD constitue pour les acteurs sociaux et institutionnels de Pikine un cadre:

- De consensus, puisqu'il est le résultat d'un processus participatif de concertation avec les acteurs sociaux, religieux et institutionnels du département;
- D'orientation stratégique, parce qu'il offre aux acteurs des lignes opérationnelles autour d'objectifs consensuels d'éradication de la mendicité dans le département de Pikine;
- De coordination et d'amélioration, parce qu'à travers ses mécanismes de fonctionnement, il vise une harmonisation des interventions (au niveau gouvernemental et non gouvernemental), une élimination du double emploi et une meilleure optimisation des ressources disponibles;
- De pérennisation, car le plan d'action devient la base technique de référence et de discussion pour l'élaboration des propositions de projets au niveau départemental. Il facilite également les discussions techniques dans le contexte de la coopération décentralisée.

Le PAD a été élaboré et validé en trois étapes.

1. **Organisation d'un atelier technique** d'échange et de partage d'expériences entre les différents acteurs du département qui interviennent au profit des enfants victimes d'exploitation par la mendicité. L'atelier a réuni plus de 53 participants issus des différentes organisations. Les travaux de réflexion ont permis de :
  - Passer en revue les stratégies mises en œuvre par les différents acteurs au niveau du département de Pikine pour améliorer les conditions d'études et de vie des enfants mendiants ;
  - Examiner les difficultés rencontrées sur le terrain;
  - Faire la synthèse des enseignements tirés ;
  - Mettre en place un comité restreint pour l'élaboration de la première mouture du PAD de Pikine de lutte contre l'exploitation des enfants par la mendicité.
2. **Élaboration de la première mouture du PAD** avec quatre domaines prioritaire:
  - Recherche- action ;
  - Prévention ;
  - Protection ;
  - Réinsertion.
3. **Restitution et validation de la première mouture** du PAD au niveau communautaire (août 2003) ce qui a permis aux différents acteurs de :
  - S'approprier le travail présenté ;
  - Apporter des contributions pratiques pour une mise en œuvre efficace et efficiente du PAD ;
  - Identifier les organisations qui doivent être membres du CTS

La validation officielle le 11 septembre 2003 s'est traduite par :

- L'engagement des acteurs institutionnels et sociaux ;
- L'engagement des partenaires du projet comme l'UNICEF et la Coopération italienne ;
- La mise en place officielle du CTS à travers un arrêté préfectoral.

Ce n'est qu'au mois de juin 2004 que le CTS recevra la première subvention qui lui permettra de démarrer la mise en œuvre de certaines activités programmées dans le PAD (rencontre des élus locaux, atelier de sensibilisation des maîtres coraniques, des imams et des chefs coutumiers, renforcement des capacités des membres du CTS, mise en place du réseau des journalistes, appui à la coordination, rencontre du comité de pilotage et rencontres de sensibilisation. Le décalage entre la phase d'adoption et l'arrivée du financement s'explique par le besoin d'assurer une consolidation du CTS et de tester sa capacité de travail et sa gestion collective avant d'avancer à une phase d'administration des fonds. Le CTS est né et a été pensé comme cadre de coordination, de partage et de concertation, avant d'être acteur collectif d'exécution. Pour cette raison, l'appui financier a été accordé uniquement quand le CTS même a montré des preuves de solidité et d'autonomie.

L'approche locale de planification a permis l'implication de tous les acteurs depuis le début. Dans le cadre de la planification des activités, tous les membres du CTS ont reconnu que l'ensemble des activités a été planifié, mis en œuvre et suivi par la base. L'approche a permis également d'identifier seize (16) points focaux non institutionnels des communes d'arrondissement.

L'approche planification locale a également permis un ancrage communautaire dans le département de Pikine (élargissement du CTS à d'autres acteurs ) et la création de plusieurs cadres de concertation (association des imams, des maîtres coraniques, des délégués de quartier, des OCB, des élus locaux, des GPF).

*«Avant le projet, nous étions plusieurs mouvements associatifs travaillant dans le cadre de l'enfance. Il y avait beaucoup d'acteurs agissant chacun de son côté. Grâce au projet, il y a eu une forte solidarité institutionnelle, une synergie. Nous avons reçu des formations nous permettant d'être à niveau, donc de coopérer»* **affirme un membre du CTS.**

*«Le projet nous a permis de faire le travail que nous avons voulu faire ensemble : sensibiliser dans les daaras sur les droits humains, immerger les marabouts dans la vie active. A part la lecture du coran, les Serignes daara (marabouts) s'intéressent à d'autres aspects de la vie jusque là réservés aux autres; les serignes daaras sont devenus plus autonomes. Ils ont reçu des formations et côtoient chaque jour des intellectuels. Le projet nous a permis de regrouper des imams, des maîtres coraniques et du même coup changer leurs perceptions de la mendicité des talibés»* **renchérit un autre membre du CTS**

Le projet a également cultivé selon les membres du CTS, l'esprit de coopération. Il faut notamment constater le changement d'approche individuelle des ONG et la transition entre un environnement caractérisé par le leadership individuel d'une ONG et une gestion communautaire de l'action, à une participation institutionnelle où l'ONG se met au service du Comité technique. Ce système permet aussi d'éviter les difficultés traditionnelles liées à la fluctuation de la capacité et qualité de l'intervention des ONG, due au changement des leaders charismatiques ou du personnel du projet.

**En termes de bonnes pratiques**, il faut souligner

- La prise en charge sanitaire des enfants mendiants dans le cadre du programme talibés avec trois mille (3000) bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre du PAD.
- L'implication des élus locaux et de la Mairie de Pikine à travers sa participation aux travaux du CTS, a intégré la question de la mendicité des enfants dans ses activités de développement social. Le lancement d'un nouveau «programme talibé» avec la participation de la coopération décentralisée de la Mairie de Parma permet aujourd'hui

aux maîtres coraniques du département de Pikine d'accéder au crédit municipal et améliorer les conditions des enfants mendiants.

- Le réseautage des maîtres coraniques au niveau d'arrondissement, avec un mécanisme de partages et coordination au niveau du CTS, permet une meilleure circulation de l'information et un contrôle social plus efficaces sur ceux qui utilisent les enfants pour des fins de mendicité.

**Les contraintes** majeures gravitent autour:

- Du temps de formation (volume horaire insuffisant) surtout par rapport au module des droits de l'enfant ;
- De la difficulté de communication avec les maîtres coraniques due au caractère sensible de la question de la mendicité.
- Du manque de documents en langues nationales ou arabe sur la question des droits de l'enfant;
- Des difficultés dans la mise en place du collectif des imams;
- De la lourdeur dans l'analyse des requêtes;
- De l'absence de recherches sur la provenance des enfants mendiants à l'intérieur du département et sur la dimension quantitative du phénomène.

### **Département de Mbour**

L'appropriation du processus de planification locale sur les PFT des enfants par les partenaires s'est traduite à Mbour par une mobilisation sociale très forte. Les autorités, les femmes, les responsables politiques se sont engagés dès le démarrage des activités du CTS. Pour nos répondants, la démarche de planification est satisfaisante et s'est traduite par:

- Des échanges d'informations;
- Une planification commune;
- Une mise en œuvre des activités et un suivi conjoints.

Ce processus a abouti à l'adoption d'un plan d'action départemental qui a comme objectif général de mettre en œuvre des mécanismes intégrés de prévention et de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle. Les objectifs spécifiques s'articulent autour de l'amélioration de toutes les actions des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau local et de l'état des connaissances sur le problème en terme de données quantitatives et qualitatives, le partage de l'information et le développement des mécanismes de coordination. Les cibles ultimes de ce plan d'action sont les enfants qui vivent ou pourraient vivre dans des situations d'abus ou d'exploitation sexuelle et les touristes, les cibles intermédiaires sont les hôteliers, les guides, les ONG, les collectivités locales, les associations, les populations de Mbour et toutes personnes intervenant dans le milieu touristique.

Les institutions partenaires locales sont le SDDC (MFFDS), le CPRS (MFFDS), la SAPCO (MT), le service régional du tourisme, le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Saly, l'AEMO (MJ), le CEDEPS (MJ), le Centre Conseil ADO, le tribunal régional (MJ), le commissariat de police (MI), la gendarmerie (MFA), l'IDEN (MEN), le district sanitaire (MS) et les organisations communautaires de base, les imams, les curés, les autorités locales.

Le niveau central a joué son rôle de mobilisation lors du démarrage du projet mais par la suite une rupture s'est opérée au niveau du suivi. Il n'existe pas de synergie entre le niveau local et le niveau central, ni de passerelles, ou d'espaces de concertation.

Le point focal institutionnel de Mbour, en la personne du chef DFFDS, considère que la planification locale mise en œuvre par le projet leur a donné la possibilité de préparer la pérennisation du projet. Il est favorable à une continuation de l'expérience, cependant il pense qu'un renforcement est nécessaire. Il considère que la création de l'Observatoire est une étape majeure dans l'exécution du plan d'action.

Pour le Préfet du département de Mbour, l'approche de planification pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants est ingénieuse et novatrice. Il considère que le CTS est bien composé car tous les acteurs en font partie. Les activités réalisées sont visibles et une opinion publique commence à émerger avec la campagne d'affichage. Selon le Préfet, les rôles sont bien distribués et il y a une appropriation collective du leadership.

**En terme de bonnes pratiques**, il faut souligner la collaboration des hôteliers dans la campagne d'affichage. *«Grâce au plan d'action, rien ne sera comme avant»* a déclaré un des membres du CTS, pour témoigner le passage entre une phase de dispersion de l'action et d'interventions presque entièrement individuelles, à une phase de synergie croissante et de coordination. Le CTS de Mbour a pu donner preuve de capacité dans le développement d'activités conjointes comme les campagnes d'affichage des posters de sensibilisation.

Autre importante bonne pratique a été la mise en place d'un «comité opérationnel» formé par l'ONG Avenir de l'Enfant (ONG Point Focal), le Service Médical du Département et la station locale de Police. Ce comité, qui décline du CTS, représente une unité d'intervention rapide dans les cas d'abus et d'exploitation sexuels. Avant la création de ce Comité, on remarquait une certaine lenteur dans l'action et surtout un manque de coordination entre les différents services essentiels d'attention à l'enfance victime (service médical, appui psycho social et suivi judiciaire). L'établissement de ce comité a permis une réponse rapide et cohérente aux cas d'abus avec des résultats en termes de meilleure couverture et qualité de l'intervention.

**Les contraintes** majeures se situent au niveau de l'indisponibilité de certains membres du CTS, de la mobilité des acteurs due aux affectations permanentes et des pesanteurs culturelles. La non satisfaction des revendications permettant de segmenter le concept d'abus et d'exploitation sexuels, le non renforcement des capacités du CTS pour faire face aux abuseurs internationaux, l'absence d'accompagnement des familles et l'inexistence d'un fonds d'appui constituent d'autres contraintes évoquées lors des entretiens.

Les entretiens avec le CTS ont révélé que la communication entre le niveau local et le niveau central, notamment sur le mode de planification et d'exécution des activités demeure encore faible. *«On ne sent pas la présence de l'autorité centrale»* affirme le **Responsable du CPRS**. En effet, les différents services déconcentrés de l'État, présents au niveau départemental, sont très actifs mais ils ne retrouvent pas une correspondance dans le même engagement de leur Ministère au niveau central. On remarque un certain décalage entre la forte participation de ces structures locales et une certaine distance que les répondants centraux gardent par rapport aux activités de terrain.

Les services extérieurs de la DESPS sont bien représentés au niveau du CTS mais leurs activités spécifiques dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants ne sont pas prises en compte par le niveau central qui est pourtant membre du Comité de Pilotage.

## Département de Saint-Louis

A Saint-Louis, le projet a ciblé deux thèmes prioritaires : la lutte contre l'exploitation des enfants par la mendicité et la lutte contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants. Le cycle d'intervention basé sur une intégration entre prévention, protection et réhabilitation a été choisi aussi dans le cas de Saint Louis comme l'approche la plus cohérente pour assurer un impact et une couverture optimale des cibles. Spécifiquement, il s'agit :

- D'assurer l'intégration de toutes les actions des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau départemental dans une même stratégie de lutte contre l'exploitation des enfants par la mendicité.
- D'améliorer le partage d'information et développer des mécanismes de coordination et de dialogue permanent parmi les acteurs.
- D'améliorer l'état des connaissances en données qualitatives et quantitatives sur le problème et établir des mécanismes de suivi et d'évaluation des activités en cours.

Dans le cadre du processus d'élaboration des plans d'action, le projet a respecté les spécificités locales de chaque département ministériel impliqué. Tous les acteurs du département de Saint-Louis qui interviennent au profit des enfants en situation d'exploitation par la mendicité ont activement participé au processus de planification locale. Le niveau central appuie et intègre le processus car des missions descendent régulièrement à Saint-Louis (MFFDS, UNICEF). Le CTS a identifié la faiblesse des passerelles fonctionnelles et formelles entre le Service Régional du Développement Communautaire et le Service Départemental (PFI) comme une contrainte importante qui limite les actions menées.

L'approche de planification locale a permis aux acteurs locaux de rencontrer les maîtres coraniques et d'ouvrir un espace de dialogue et de collaboration. L'approche a également permis l'émergence d'une volonté politique locale, un changement de perception et une meilleure visibilité des actions menées. Elle a rapproché de manière significative les acteurs locaux et les autorités de base. *«Nous étions des structures qui agissaient individuellement, maintenant, nous avons fédéré nos actions en tant que structures étatiques travaillant dans le même champ»* déclare un répondant.

Il existait une certaine synergie à Saint-Louis pour lutter contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants. L'AEMO constituait quasiment le seul acteur qui prenait en charge cette question. Maintenant, la mise en réseau a permis l'implication de tout le monde, la prise en charge de la problématique par une équipe pluridisciplinaire. *«Si un cas est signalé, la radio intervient, l'AEMO intervient, les populations interviennent, tout le monde est concerné»* signale un autre répondant.

En ce qui concerne la mendicité, il faut signaler qu'à Saint-Louis, il existe deux principaux types de daaras. Soit qu'on se trouve en ville ou au niveau des quartiers périphériques, les daaras ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Le marrainage (*Ndéyou Daara*) est l'une des activités qui a fortement contribué à la réduction du temps de mendicité d'un grand nombre d'enfants talibés de plusieurs quartiers de Saint Louis. Le CTS a noté une prise de conscience accrue des maîtres coraniques, des leaders religieux et communautaires du phénomène de la mendicité. De même, l'implication effective des marabouts a permis de favoriser des échanges directs entre les différents acteurs. La participation effective des leaders religieux et des autorités administratives dans les activités de sensibilisation du CTS témoigne toute l'importance qui est accordée à la réalisation des activités du CTS dans le cadre du volet exploitation des enfants par la mendicité.

Une nouvelle perception du phénomène de la mendicité renforcée par une prise de conscience et un engagement plus accru de tous les acteurs s'est manifestée pour éradiquer le phénomène de la mendicité des enfants. Saint Louis a été aussi un contexte où l'implication des services du Ministère de l'Éducation a été très importante: l'IDEN a joué un rôle significatif dans l'identification et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités pédagogiques des maîtres coraniques.

On remarque une capacité accrue de mettre en partage les ressources des différents intervenants ainsi que de développer des liens de collaboration sur la base des avantages comparatifs de chaque acteur. Une implication distinguée des maîtres coraniques et leaders religieux a permis aussi de résoudre à travers le dialogue social et la concertation, la confrontation avec certains secteurs des maîtres coraniques, favorable à la pratique de la mendicité et donc d'atteindre un consensus sur le besoin de réduire progressivement le temps employé par les enfants dans la mendicité.

Le chef de service régional du développement communautaire, en tant que premier point focal institutionnel au début du projet (Saint-Louis n'étant pas Département), considère l'approche de planification comme novatrice. Le PAD a été validé par l'ensemble des acteurs. Le CTS a une autonomie de décision importante. Le processus de décision est partagé. Toutefois il considère qu'un manuel de procédure est nécessaire pour harmoniser les relations.

L'implication du Préfet a démontré l'importance du rôle des autorités locales. Pour l'exécutif départemental, l'approche du projet est intéressante mais le suivi des activités n'est pas des meilleurs. Il préconise un allègement de la participation de l'autorité et la responsabilisation des ONG, plus autonomes que les structures de l'État. Le responsable de l'AEMO, coordonnateur du Réseau des Intervenants Sociaux, a révélé que l'OSAME a été le déclic pour la lutte contre les AES des enfants. Les cas d'abus ont été suivis et traités. Le Réseau des Intervenants Sociaux (RIS) élargi a donné naissance au CTS. Pour lui, la sensibilisation a été essentielle et déterminante dans la lutte contre la mendicité. «*Nous sommes intervenus dans des daaras et des marabouts ont été emprisonnés pour des cas d'abus*» affirme-t-il. Pour lui la solidarité institutionnelle permet de combler le gap de l'inexistence d'expertise avérée au niveau du point focal institutionnel.

### **Faiblesses et contraintes**

Des faiblesses ont été notées dans la gestion des questions des pires formes de travail des enfants à Saint-Louis. Elles sont liées à:

- L'insuffisance de ressources financières pour réaliser toutes les activités prévues dans le plan d'action ;
- L'ancrage de la pratique de la mendicité dans les valeurs socioculturelles des Sénégalais ;
- La non-maîtrise de la situation de références : Non-établissement des Profils des daaras et des modèles pédagogiques promus ;
- La non-existence d'une base de données fiables pour assurer un suivi régulier des bénéficiaires du projet ;
- L'absence d'une bonne politique sociale communale pour appuyer l'enseignement coranique.

Le CTS de Saint-Louis a identifié également des contraintes dans le déroulement de son plan d'action :

- L'absence de mesures institutionnelles, à l'échelle départementale, pour réglementer l'ouverture des daaras.

- La réticence de certains « maîtres coraniques », favorables à la pratique de la mendicité des enfants ;
- La non prise en compte des communautés rurales pourvoyeuses d'enfants qui étant en dehors du département n'ont pas bénéficié de l'action du projet.
- Le silence coupable des populations locales face à certaines formes de tortures dont sont victimes les enfants en situation d'apprentissage coranique.
- Le plus grand nombre de maîtres coraniques viennent des pays voisins comme la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, la Gambie, etc. et sur ce plan on note une volonté politique manifeste de l'État pour prendre des mesures efficaces en rapport avec les gouvernements des pays limitrophes, en vue d'éradiquer le phénomène de la mendicité.

A Saint-Louis, un dysfonctionnement a été noté entre le SRFFDS et le SDFFD dans le cadre de la gestion du projet. Pour le chef du SDFFD, le statut de Saint-Louis, qui est devenu nouveau département, a rendu les rôles ambigus. Au début, le coordonnateur de l'action sociale était le PFI. *«Nous sommes devenus PFI après la mise en place des structures départementales»*. Il pense que cette situation a été préjudiciable au fonctionnement du CTS car le chef de SRFFDS se considère toujours comme le PFI. Malgré l'existence d'associations comme ATT (*And Taxawou Talibé*) et AED (Association Enfance Développement), Saint-Louis n'a pas de PF ONG concernant l'exploitation par la mendicité. Des structures dynamiques comme l'ONG Claire-Enfance peuvent pallier cette insuffisance. Pour le responsable du SDFFD, le CEGID, ONG PF, a été imposé au CTS. En créant l'observatoire le CEGID s'est positionné comme un levier dans la lutte contre les AES mais *« c'est quand l'observatoire se pilotait depuis Dakar que les problèmes ont commencé »* argumente-t-il.

### **Département de Louga**

Il faut souligner que le département de Louga ne dispose pas de CTS. Les acteurs de Louga considèrent que la question de la mendicité est sensible dans cette zone à forte influence religieuse. L'approche de planification utilisée a permis de neutraliser les obstacles de départ. Le projet est né de la relation entre l'ONG point focal et l'Association Keur Serigne Louga. Le démarrage tardif des activités liées aux pires formes de travail de travail s'explique par la sensibilité de la question.

### **Département de Ziguinchor**

Suite à l'analyse thématique des pires formes de travail des enfants, le processus de planification locale dans le département de Ziguinchor a ciblé les thèmes de l'exploitation des enfants par la mendicité et le travail domestique précoce.

Les objectifs spécifiques du PAD de Ziguinchor sont:

- Renforcer l'état de la connaissance du phénomène de l'exploitation des enfants par la mendicité et du travail domestique précoce dans le département de Ziguinchor et capitaliser les expériences des différents acteurs. .
- Coordonner et renforcer les actions de lutte contre l'exploitation des enfants par la mendicité et le travail domestique précoce de tous les acteurs sociaux et institutionnels au niveau du département de Ziguinchor.
- Établir et rendre opérationnel des mécanismes de concertation, de partage d'information et de pérennisation des actions.

Le CTS de Ziguinchor a été le dernier département qui a commencé son processus de planification locale pour des raisons liées au calendrier d'exécution du projet : les capacités techniques et humaines du projet rendaient impossible le démarrage et la gestion simultanée des plans d'Action Départementaux. La synergie impulsée par l'approche a permis une meilleure prise en charge de la question des pires formes de travail des enfants à l'intérieur de la planification de chaque acteur concerné. L'approche hautement participative a permis d'échanger des pratiques et des expériences parmi les acteurs, d'harmoniser les approches, de mieux utiliser les moyens financiers disponibles, de renforcer les moyens humains, de progresser ensemble dans l'acquisition de connaissances.

La question liée à l'appropriation par le niveau central du processus de planification locale a été abordée par le CTS sous l'angle des relations entre le niveau central (Étatique et Coordination du Projet) et le niveau local. Pour le CTS, les relations sont devenues plus fluides et se matérialisent sous forme de réunion même si l'envoi de rapports est sporadique. Cette situation est due, par la non définition des tâches.

### **Leçons tirées**

Un premier résultat que le CTS a atteint, a été de réussir à imposer la mendicité comme une question prioritaire de l'agenda social au niveau départemental et de faire comprendre à l'ensemble des acteurs l'importance d'une action forte, collective et cohérente sur un phénomène en augmentation rapide. L'émergence d'une responsabilité collective sur la question de la mendicité a été un acquis favorable par le grand travail de mobilisation sociale et de plaidoyer fait par le CTS de Ziguinchor après son établissement.

### **Contraintes**

Pour les contraintes, le CTS déplore la lenteur dans le processus de décaissement des fonds et l'absence de manuel de procédure. Les autorités locales ont insisté sur la nécessité d'un contrôle plus suivi des activités du point focal. Le PAD de Ziguinchor est porté par l'ensemble des acteurs du CTS et par le leadership rôle de l'ONG ACRA.

## **Quelques conclusions générales concernant la question de l'appropriation de la planification locale**

Dans tous les départements, la dynamique du projet au niveau local s'est manifestée par:

- L'élaboration des Plans d'Action Départementaux comme cadres logiques de référence pour orienter l'action des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur des questions sensibles comme la mendicité, l'abus et l'exploitation sexuels, ainsi que le travail domestique précoce des enfants. Les entretiens ont mis en évidence l'utilité du plan d'action départemental comme référence dans la planification des activités et la réorientation des approches pour optimiser les avantages comparatifs.
- La mobilisation sociale collective, soit du niveau gouvernemental que non gouvernemental, autour des questions sensibles comme la mendicité ou l'exploitation sexuelle des enfants, qui avant, étaient exclus de la discussion politique au niveau départemental et faisaient l'objet d'interventions individuelles.
- La consolidation des acteurs locaux à l'intérieur d'un comité de pilotage au niveau départemental sur la question des pires formes de travail des enfants
- La création du CTS comme cadre de contrôle social positif (constituée d'une forte présence d'acteurs institutionnels, locaux et religieux ainsi que l'intégration au fur et à mesure de nouveaux membres) constitue un poids et une autorité symboliques avec un pouvoir contractuel fort permettant de dialoguer avec les maîtres coraniques et les autres secteurs sociaux concernés par les questions de pires formes de travail des enfants. Sa bonne configuration a permis une meilleure circulation et un meilleur partage de l'information, une synergie accrue entre des acteurs des domaines d'intervention similaires et une diminution conséquente du double emploi. Son efficacité se mesure par une bonne exécution des PAD et une tenue régulière des réunions avec une participation appréciable sous le leadership permanent du Préfet.
- L'établissement de CTS a permis, au moins dans le cas de Mbour, Fatick et Pikine, de passer d'une situation de leadership individuelle d'ONG charismatique (Avenir de l'Enfant à Mbour, Centre Emmanuel à Fatick et Enda Graf à Pikine) à une gestion collective de l'action sociale sur les pires formes de travail des enfants. Cette transition semble être très importante dans la dynamique de développement durable et dans la recherche de solution alternative à la fluctuation de la capacité des acteurs non gouvernementaux qui dépend souvent de l'existence d'un leader historique, plutôt que d'une capacité partagée et distribuée. Dans le cas de Pikine, l'émergence d'un cadre de pilotage collectif a permis l'intégration active d'acteurs comme les autorités religieuses et les élus locaux qui traditionnellement étaient peu impliqués dans les cadres de gestion.
- La création de comités d'alerte dans les quartiers (Pikine, Mbour, St Louis), l'augmentation des campagnes de sensibilisation, le démarrage de séances de concertation avec les autorités religieuses et le lancement de projet d'appui aux enfants mendiants sont des résultats liés à l'évolution du travail des CTS.
- Le renforcement du rôle de certains acteurs stratégiques, comme les services départementaux de l'État (MFFDS, MJ), et l'amélioration de la communication et de l'échange entre le niveau gouvernemental et non gouvernemental.
- L'émergence et la valorisation du rôle des Préfets et leur engagement formel à travers l'élaboration et l'adoption d'arrêtés préfectorales pour opérationnaliser le PAD; les Comités Techniques de Suivi et leurs fonctions.
- La responsabilisation d'ONG points focaux et des points focaux Institutionnels.
- Le développement des positions de consensus parmi les maîtres coraniques sur la question de la mendicité (Ziguinchor), l'augmentation de la connaissance sur la relation entre Islam et la mendicité (Pikine et St Louis), l'interdiction de la mendicité dans certaines zones dangereuses du département (autour de l'autoroute à Pikine).

## **Contraintes**

Les contraintes sont liées à:

- Au manque d'articulation dans le fonctionnement des CTS (Saint-Louis) ;
- L'absence d'un cadre de référence qui précise les rôles des membres du CTS et des points focaux du CTS ;
- L'absence de participation des enfants dans les CTS, sauf que dans le cas de Saint-Louis ou un représentant du Mouvement d'Enfants et Jeunes Travailleurs est aussi membre du CTS;
- L'indisponibilité de certains acteurs du CTS;
- La lenteur et la lourdeur dans les procédures de décaissement;
- La faible implication des communautés rurales et communes d'arrondissement (sauf à Pikine dans toutes les 16 communes d'arrondissement et à Fatick dans la communauté rurale de Ngayokhème).

### **3.2.3 Cadre de partenariat entre le MFFDS, la Coopération italienne, les autres agences des Nations Unies et l'UNICEF.**

Le projet à cet effet, s'inscrit dans une démarche de partenariat tripartite entre gouvernement du Sénégal, la coopération italienne et l'UNICEF. Cette forme nouvelle de partenariat entre le MFFDS, l'UNICEF et la Coopération italienne s'appuie sur une logique de respect mutuel et de la nouvelle vision de la coopération Nord Sud capable de créer des passerelles entre les acteurs à la base. Sur ce plan, il faut noter que ces institutions n'exécutent pas directement de projets. La stratégie adoptée est le faire-faire grâce à une démarche intégrée. Toutefois, on remarque une certaine ambiguïté dans la clarification des rôles entre le MFFDS et l'UNICEF, en partie à cause de la nature innovatrice de ce projet multilatéral. Le processus de partage et prise de décisions entre le MFFDS et l'UNICEF a été parfois lent et excessivement dépendant des mécanismes internes aux deux structures. Aussi, l'existence d'une unité de coordination du projet logé au sein du MFFDS comme structure principale nationale dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants a beaucoup facilité les échanges

La coopération italienne a été représentée au niveau du projet soit à travers des missions régulières, soit à travers une collaboration très positive avec l'Ambassade à Dakar. L'entretien avec le Premier Secrétaire de l'Ambassade d'Italie a montré que le partenariat entre l'Italie et le Sénégal dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants est pertinent et riche. La partie italienne a participé à la formulation du projet à travers l'ambassade, à l'envoi de mission d'experts et au suivi des activités. Il y a un intérêt manifeste de la coopération pour le suivi de l'impact de méthodologie. Pour la coopération italienne, le PLCPFTE est un projet novateur et le partenariat a été multiple car en dehors des trois parties de base (UNICEF, MFFDS, COOP ITA), d'autres partenaires ont été mis en contribution.

Plusieurs organes à cet effet, interviennent dans la gestion du projet. On peut citer le comité de pilotage départemental, qui est une parfaite illustration de ce partenariat fécond. En effet, le comité de pilotage est un organe constitué à la fois de membres du CTS et de personnes de la société civile. C'est dans ce cadre également que des ONG italiennes comme la CISV (à Louga) et ACRA (à Ziguinchor et à Fatick) nouent des partenariats avec des ONG locales.

#### **Leçons apprises**

Les leçons apprises constituent le résultat d'expériences positives acquises et capitalisées dans le processus de mise en œuvre du projet impliquant différents partenaires dans une logique de pérennisation du programme. En termes de bonnes pratiques on peut retenir :

- Une nouvelle approche/vision;
- Un meilleur partage de l'information;
- Une planification conjointe des interventions ;
- Un comité de pilotage regroupant les Ministères techniques ;
- Un comité de gestion fonctionnel

#### **Contraintes liées au partenariat s'articulent autour de :**

- L'ambiguïté des rôles ;
- La lenteur et la lourdeur des procédures de décaissement ;
- La faible concertation dans la sélection des projets d'appui pilote de certaines ONG;
- La faible capitalisation et partage des rapports ;
- Le changement fréquent de coordinateur du projet

Le partenariat avec les autres agences des Nations Unies, notamment la Banque mondiale et le BIT dans les échanges d'informations et d'harmonisation des approches a été déterminant pour la réalisation de certaines activités. Le partenariat avec la Banque Mondiale, en 2003, a abouti à la réalisation d'une étude conjointe sur la question des sources de données sur la vulnérabilité des enfants et à l'organisation d'un séminaire conjointe pour la présentation des résultats de l'étude. En relation avec le BIT et la Direction du Travail, le processus de mise en œuvre d'un plan cadre national pour réglementer les agences et les ministères techniques impliqués dans la lutte contre les PFTE est en cours. La coordination nationale du PLCPFTE participe également à l'enquête nationale sur le travail des enfants sous l'égide du BIT et s'investit particulièrement dans la mise en œuvre de l'accord de coopération entre le Sénégal et le Mali pour lutter contre le trafic transfrontalier des enfants appuyé par l'O.I.M (Organisation Internationale pour les Migrations).

**Le partenariat stratégique avec le réseau des journalistes a permis :**

- Un meilleur traitement de l'information relative à la protection des droits de l'enfant ;
- Une autonomie du réseau avec une forte sollicitation d'autres acteurs.

**Les contraintes dans le cadre du partenariat avec le RJPDE sont :**

- l'absence de synergie entre le réseau national et les réseaux départementaux ;
- l'insuffisance de communication entre le réseau et le PLCPFTE ;
- le manque d'appui conséquent au réseau par le PLCPFTE ;
- la faiblesse initiale de la structure du réseau des journalistes.

### **3.2.4 Contribution des ONG partenaires du projet<sup>2</sup>**

La stratégie principale du projet est de s'appuyer sur les structures et ONG existantes pour renforcer leurs compétences dans les différents axes d'intervention. Ces structures et ONG sont sélectionnées suivant une liste de contrôle permettant d'évaluer les capacités et l'intégrité des ONG.

Les ONG et structures d'exécution sont dans une large partie performante dans leurs axes d'intervention respectifs. En effet, les visites de terrain, les analyses documentaires et les entretiens collectifs et/ ou individuels ont démontré que chacune de ces ONG/PF a pleinement contribué à l'atteinte des résultats obtenus. Dans chacun des départements le processus de mise en œuvre des activités est articulé autour des axes définis par un PAD dont l'objectif général est de réduire l'exploitation des enfants par la mendicité et/ou les abus sexuels et l'exploitation des enfants par le travail précoce.

Les objectifs spécifiques suivants ont été pris en charge par les différentes ONG :

1. Coordonner et renforcer les actions de lutte de tous les acteurs sociaux au niveau départemental pour l'éradication de ces fléaux ;
2. Établir et rendre opérationnel les mécanismes de concertation, de partage d'informations et de pérennisation des actions ;
3. Renforcer l'état de la connaissance du phénomène des pires formes de travail des enfants dans leurs zones d'intervention, capitaliser les différentes actions et créer les bases solides d'un ancrage des bonnes pratiques.

---

<sup>2</sup> Cf. section 3.1 (objectif 2) pour un aperçu détaillé des contributions spécifiques des ONG.

Chacune des ONG/PF a contribué à la composition du Comité de Pilotage dont les travaux ont abouti à la constitution des CTS et à la conception des PAD. Les ONG/PF ont contribué à la réalisation des axes d'actions identifiés :

- Le renforcement de la capacité et des intervenants et des cibles, par des sessions de formation, sur les différentes dispositions juridiques, réglementaires et matérielles existantes pour la prise en compte des droits des enfants ;
- Le renforcement du partenariat entre différents acteurs institutionnels et sociaux ;
- L'établissement et de l'opérationnalisation des mécanismes de concertation de partage, d'information et de pérennisation des actions ;
- La disponibilité et l'engagement des acteurs locaux dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants ;
- La sensibilisation et la mobilisation sociale de toutes les composantes de la société pour l'éradication du phénomène ;
- Le renforcement de l'état de la connaissance sur les phénomènes des Pires Formes de Travail des Enfants dans leurs zones d'intervention
- Le décloisonnement des actions entreprises par les ONGs

**Contraintes dans la contribution des ONG :**

- Le déficit de communication entre le PF/ONG et le PFI et entre PFI et la coordination au niveau central
- Les difficultés administratives des ONG/PF au niveau de leur administration
- Les lourdeurs et retards de décaissement des fonds prévus pour l'exécution des activités programmées par les CTS dans les PAD
- La faiblesse de la fréquence des réunions de certains CTS
- Le manque de respect de la hiérarchie dans la transmission et le traitement des dossiers

## IV RECOMMANDATIONS

Au terme du processus de revue à mi parcours, les recommandations suivantes ont été formulées sur la base d'axes prioritaires :

### **Axe 1 : Intégration des pires formes de travail des enfants dans les politiques et programmes du gouvernement :**

1. Renforcer la collaboration entre les différents structures ou projets sous la tutelle de la DPDE (centre Ginddi, EVF Daraas, PLCPFTE)
2. Elargir la base de partenariat du projet en impliquant dans les activités de plaidoyer et de mobilisation sociale les organisations de défense des Droits Humains, les décideurs au niveau des médias
3. Formuler des actions prioritaires sur les pires formes de travail des enfants dans le DSRP révisé et dans les documents de politique en matière de développement et de protection sociale
4. Renforcer les liens entre le « programme assorti de délais pour l'abolition des pires formes de travail des enfants » et « le projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants »
5. Harmoniser les interventions entre les différents partenaires engagés dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants avec l'élaboration d'un plan cadre national (BIT – UNICEF - SAVE THE CHILDREN – MFFDS – ONG)
6. Organiser des assises nationales sur la mendicité des enfants, afin d'obtenir un consensus national sur la question
7. Renforcer la contribution du projet au processus de réformes légales, en mettant un accent particulier sur la protection des enfants contre l'exploitation par la mendicité
8. Renforcer les capacités des parlementaires en matière de plaidoyer sur les Droits des Enfants et leur protection contre toutes les formes d'exploitation et d'abus
9. Renforcer la participation des enfants dans tous les processus de dialogue politique et social, en mettant un accent sur la promotion du dialogue entre enfants et Parlement

### **Axe 2 : Appropriation du processus de planification locale sur les pires formes de travail des enfants :**

1. Renforcer les capacités des acteurs locaux (CTS) dans le domaine de la planification et de l'évaluation
2. Impliquer davantage les collectivités locales dans la prise en charge de la question des pires formes de travail des enfants
3. Favoriser des échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre CTS
4. Renforcer les interventions du projet au niveau des zones pourvoyeuses de migration des enfants mendiants ou des jeunes filles domestiques
5. Organiser un séminaire sur la coopération décentralisée dans le cadre des PFTE
6. Nouer des partenariats villes - villes (villes du Sénégal, villes d'Italie) en vue d'une pérennisation du projet
7. Renforcer la composante recherche sur la problématique de la mendicité des enfants
8. Favoriser une synergie entre le Centre GINDDI et les quatre CTS de Dakar
9. Etablir un code de conduite avec les opérateurs touristiques
10. Documenter les bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre les pires formes de travail des enfants
11. Mener une réflexion sur l'élargissement de la couverture du projet à d'autres départements (par exemple dans les régions de Tambacounda et de Kolda qui constituent des fortes zones pourvoyeuses de la migration des enfants mendiants, y compris migration transfrontalière)

**Axe 3 : Cadre de partenariat opérationnel**

1. Elaborer un manuel de procédures pour les opérateurs du projet
2. Décentraliser les activités du RJPDE à l'échelle régionale et départementale
3. Renforcer le partenariat avec les institutions de formation et de recherche spécialisées (ENEA - ENTSS – CFJ – École de Police)
4. Réactualiser la cellule de lutte contre le trafic des enfants et finaliser de l'étude sur le trafic des enfants.

**Axe 4 : Contribution principale des ONGs :**

1. Renforcer la contribution des ONG par rapport aux questions émergentes de protection des enfants
2. Renforcer les actions sur les abus et l'exploitation sexuels des enfants, en partenariat avec des organisations telles que ECPAT
3. Mener une réflexion stratégique sur le rôle du projet par rapport à la documentation des expériences d'action directe en vue du passage à l'échelle qui permettrait de toucher une masse critique des enfants.